



Assemblée générale

Distr. générale
14 novembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 146 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2012-2013

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui constitue le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2012-2013, est soumis en application de la résolution [67/244](#) A de l'Assemblée générale. Il donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice, compte tenu de l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au coût de la vie effectif et, d'autre part, les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget ([A/67/596](#)), que l'Assemblée a examiné à sa soixante-septième session et sur la base duquel elle a révisé le montant du crédit ouvert pour l'exercice.

Le montant révisé des dépenses fait apparaître, en chiffres bruts, une diminution de 34 677 800 dollars (montant net : 33 006 900 dollars) par rapport au crédit révisé ouvert pour l'exercice 2012-2013. Cette diminution est le résultat d'une baisse des prévisions relatives aux postes et autres charges (35 415 400 dollars en chiffres bruts; montant net : 33 511 900 dollars), qui s'explique par les fluctuations des taux de change (723 600 dollars en chiffres bruts; montant net : 646 000 dollars), en partie compensée par une augmentation due à l'inflation (1 461 200 dollars en chiffres bruts; montant net : 1 151 000 dollars).



L'Assemblée générale est invitée à réviser le crédit inscrit pour l'exercice biennal 2012-2013 au budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, à l'effet d'en ramener le montant brut à 18 998 700 dollars (montant net : 18 078 700 dollars).

I. Introduction

1. L'objet du présent rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux est de donner une estimation du montant final des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013. Cette estimation est fondée sur les dépenses effectives des 19 premiers mois de l'exercice, les prévisions relatives aux 5 derniers mois et les modifications des taux d'inflation, des taux de change et des ajustements au coût de la vie par rapport aux hypothèses retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/67/596), document que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante-septième session et à partir duquel a été arrêté le montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice 2012-2013.

2. Les activités judiciaires constituant l'essentiel des activités du Mécanisme prévues pour l'exercice biennal 2012-2013, c'est leur déroulement qui détermine la plus grande partie des dépenses.

II. Explication de l'évolution du montant des ressources nécessaires

3. Les estimations figurant dans le présent rapport font apparaître une diminution d'un montant brut de 34 677 800 dollars (montant net : 33 006 900 dollars) par rapport au montant révisé du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/244 A. La ventilation des modifications prévues et le montant final estimatif des crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013 sont indiqués aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1

Modifications prévues et montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Division d'Arusha						
Chambres	3 972,2	(36,8)	20,9	(3 936,4)	(3 952,3)	19,9
Bureau du Procureur	7 018,2	(156,7)	367,2	(3 884,3)	(3 673,8)	3 344,4
Greffes	37 599,3	(460,2)	777,2	(29 670,6)	(29 353,6)	8 245,7
Gestion des dossiers et archives	2 374,0	(90,9)	235,9	(1 998,8)	(1 853,8)	520,2
Total partiel	50 963,7	(744,6)	1 401,2	(39 490,1)	(38 833,5)	12 130,2
Division de la Haye						
Chambres	30,8	–	(0,1)	37,6	37,5	68,3
Bureau du Procureur	205,5	0,2	9,1	257,3	266,6	472,1

Composante	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Greffe	1 360,0	20,4	27,6	3 469,3	3 517,3	4 877,3
Gestion des dossiers et archives	1 116,5	0,4	23,4	310,5	334,3	1 450,8
Total partiel	2 712,8	21,0	60,0	4 074,7	4 155,7	6 868,5
Total des dépenses (montant brut)	53 676,5	(723,6)	1 461,2	(35 415,4)	(34 677,8)	18 998,7
Recettes						
Contributions du personnel	2 590,9	(77,6)	310,2	(1 903,5)	(1 670,9)	920,0
Total des ressources nécessaires (montant net)	51 085,6	(646,0)	1 151,0	(33 511,9)	(33 006,9)	18 078,7

Tableau 2

Modifications prévues et montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Division d'Arusha						
Postes	8 117,7	(334,3)	900,5	(3 907,9)	(3 341,7)	4 776,0
Autres dépenses de personnel	20 661,9	(193,4)	117,7	(19 032,6)	(19 108,3)	1 553,6
Émoluments des non-fonctionnaires	3 691,8	(36,8)	21,9	(3 667,2)	(3 682,1)	9,7
Consultants	155,2	(1,6)	1,0	(92,9)	(93,5)	61,7
Voyages des représentants	280,4	–	(1,0)	(269,2)	(270,2)	10,2
Voyages du personnel	2 176,1	–	(7,7)	(1 378,5)	(1 386,2)	789,9
Services contractuels	4 540,8	(45,3)	26,8	(3 942,0)	(3 960,5)	580,3
Frais généraux de fonctionnement	3 275,0	(32,6)	19,9	(2 868,4)	(2 881,1)	393,9
Fournitures et accessoires	535,6	(5,4)	3,1	(527,5)	(529,8)	5,8
Mobilier et matériel	1 194,1	(12,1)	7,1	(807,4)	(812,4)	381,7
Réfection des locaux	3 746,8	(5,5)	2,4	(743,7)	(746,8)	3 000,0
Subventions et contributions	227,0	–	–	(126,8)	(126,8)	100,2
Contributions du personnel	2 361,3	(77,6)	309,5	(2 126,0)	(1 894,1)	467,2
Total partiel	50 963,7	(744,6)	1 401,2	(39 490,1)	(38 833,5)	12 130,2
Division de la Haye						
Postes	1 508,1	(1,0)	51,6	469,2	519,8	2 027,9
Autres dépenses de personnel	17,2	0,4	0,2	1 292,7	1 293,3	1 310,5

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Voyages des représentants	30,8	–	(0,1)	37,6	37,5	68,3
Voyages du personnel	162,0	–	(1,1)	312,6	311,5	473,5
Services contractuels	81,8	1,2	0,6	(3,4)	(1,6)	80,2
Frais généraux de fonctionnement	683,3	20,4	8,1	(556,5)	(528,0)	155,3
Mobilier et matériel	–	–	–	2 300,0	2 300,0	2 300,0
Contributions du personnel	229,6	–	0,7	222,5	223,2	452,8
Total partiel	2 712,8	21,0	60,0	4 074,7	4 155,7	6 868,5
Total des dépenses (montant brut)	53 676,5	(723,6)	1 461,2	(35 415,4)	(34 677,8)	18 998,7
Recettes						
Contributions du personnel	2 590,9	(77,6)	310,2	(1 903,5)	(1 670,9)	920,0
Total des ressources nécessaires (montant net)	51 085,6	(646,0)	1 151,0	(33 511,9)	(33 006,9)	18 078,7

A. Variation des hypothèses budgétaires

Taux de change et inflation (augmentation : 505 200 dollars)

4. L'augmentation nette est due à l'incidence des variations des taux d'inflation (augmentation de 1 461 200 dollars) qui est contrebalancée en partie par une diminution liée à l'évolution des taux de change (diminution de 723 600 dollars). Les ajustements auxquels il a été procédé en ce qui concerne les postes en 2013 ont été décidés compte tenu de l'évolution de la situation en 2013 par rapport aux taux de change et d'inflation approuvés aux fins du calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011. Pour 2012, les ajustements ont été décidés sur la base de la situation réelle observée en 2012 par rapport aux taux de change et d'inflation approuvés aux fins du calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013, les deux derniers mois de 2012 ayant fait l'objet de prévisions. Pour les dépenses autres que les postes, les ajustements ont été opérés sur la base de la situation au stade actuel de l'exercice en comparaison des taux approuvés aux fins du calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013.

5. Pour calculer les effets des fluctuations monétaires observées en 2013, on a retenu les taux effectivement constatés de janvier à octobre et extrapolé à novembre et décembre les taux enregistrés en octobre. L'économie réalisée à la rubrique des taux de change s'explique par l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport au shilling tanzanien, contrebalancée par une dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro. Les hypothèses détaillées figurent à l'annexe I au présent rapport.

6. En ce qui concerne l'inflation, les ajustements ont été calculés à partir des éléments d'information les plus récents concernant les indices des prix à la consommation, ainsi que des écarts entre, d'une part, les indices d'ajustement effectivement applicables au personnel de la catégorie des administrateurs et des

fonctionnaires de rang supérieur et les ajustements effectivement apportés aux barèmes des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées au titre du coût de la vie, et, d'autre part, les hypothèses retenues à l'occasion de la première révision des crédits.

B. Taux d'occupation des postes et autres facteurs

7. On trouvera dans la présente section une explication des modifications apportées à la colonne « Taux d'occupation des postes et autres facteurs » des tableaux 3 à 6 ci-après.

Chambres

Tableau 3

Modifications prévues et montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Division d'Arusha						
Traitements et indemnités des juges	3 691,8	(36,8)	21,9	(3 667,2)	(3 682,1)	9,7
Voyages des représentants	280,4	–	(1,0)	(269,2)	(270,2)	10,2
Total partiel	3 972,2	(36,8)	20,9	(3 936,4)	(3 952,3)	19,9
Division de la Haye						
Voyages des représentants	30,8	–	(0,1)	37,6	37,5	68,3
Total partiel	30,8	–	(0,1)	37,6	37,5	68,3
Total	4 003,0	(36,8)	20,8	(3 898,8)	(3 914,8)	88,2

Traitements et indemnités des juges (diminution de 3 667 200 dollars, uniquement à la Division d'Arusha)

8. La diminution de 3 667 200 dollars, constatée entièrement à la Division d'Arusha, résulte du fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, notamment en raison de la non-teneur de procès de fugitifs. Elle s'explique aussi par le fait que les juges chargés d'administrer la justice à l'échelon du Mécanisme durant l'exercice biennal 2012-2013 siègent actuellement au Tribunal pénal international pour le Rwanda et ne sont donc pas rémunérés pour les fonctions qu'ils accomplissent auprès du Mécanisme. L'annexe II au présent rapport donne un aperçu de l'activité judiciaire menée durant l'exercice biennal 2012-2013.

Voyages des représentants (diminution nette de 231 600 dollars, résultant d'une diminution de 269 200 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 37 600 dollars à la division de La Haye)

9. La diminution est le résultat net de :

a) Division d'Arusha : une diminution de 269 200 dollars, qui s'explique par le niveau moins important que prévu de l'activité judiciaire observée durant l'exercice biennal et par le fait que le Président du Mécanisme est en poste à La Haye et que tous ses voyages officiels s'effectuent au départ de ce lieu d'affectation;

b) Division de La Haye : une augmentation de 37 600 dollars, sur la base des besoins réels. Lors de l'établissement du budget de 2012-2013, l'essentiel des ressources allouées aux voyages a été inscrit au budget au titre de la division d'Arusha, l'hypothèse étant alors que la division d'Arusha entamerait les activités judiciaires un an avant la division de La Haye, dont les activités judiciaires seraient limitées. Toutefois, compte tenu de la nomination du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en tant que Président du Mécanisme, la plupart des voyages officiels s'effectuent au départ de La Haye et sont donc inscrits à la rubrique « Division de La Haye du Mécanisme ».

Bureau du Procureur

Tableau 4

Modifications prévues et montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Division d'Arusha						
Postes	2 505,6	(105,4)	284,4	(666,9)	(487,9)	2 017,7
Autres dépenses de personnel	3 689,7	(35,1)	20,8	(2 835,1)	(2 849,4)	840,3
Voyages du personnel	299,5	–	(1,1)	1,0	(0,1)	299,4
Contributions du personnel	523,4	(16,2)	63,1	(383,3)	(336,4)	187,0
Total partiel	7 018,2	(156,7)	367,2	(3 884,3)	(3 673,8)	3 344,4
Division de la Haye						
Postes	136,4	–	10,2	145,9	156,1	292,5
Autres dépenses de personnel	7,3	0,2	0,1	107,3	107,6	114,9
Voyages du personnel	38,4	–	(0,3)	0,3	–	38,4
Contributions du personnel	23,4	–	(0,9)	3,8	2,9	26,3
Total partiel	205,5	0,2	9,1	257,3	266,6	472,1
Total des dépenses (montant brut)	7 223,7	(156,5)	376,3	(3 627,0)	(3 407,2)	3 816,5

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Recettes						
Contributions du personnel	546,8	(16,2)	62,2	(379,5)	(333,5)	213,3
Total des ressources nécessaires (montant net)	6 676,9	(140,3)	314,1	(3 247,5)	(3 073,7)	3 603,2

Postes (diminution nette de 521 000 dollars, résultant d'une diminution de 666 900 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 145 900 dollars à la division de La Haye)

10. La diminution est le résultat net de :

a) Division d'Arusha : une diminution de 666 900 dollars, qui s'explique par le fait que les taux de vacance de poste ont été moins élevés que prévu durant l'exercice biennal. En 2012, les taux de vacance de postes ont été, en moyenne, de 42,5 % pour les postes d'administrateur et de 66,7 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Entre janvier et septembre 2013, les taux moyens étaient de 18,1 % et de 66,7 %, respectivement. À la fin de septembre 2013, cinq postes demeuraient vacants (un poste d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux). Il est à noter que les fonctions associées aux quatre postes d'agent des services généraux sont remplies par des agents du Service mobile, recrutés au moyen des crédits ouverts pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions);

b) Division de La Haye : une augmentation de 145 900 dollars, qui s'explique par le fait que les taux de vacance de postes effectifs ont été moins élevés que ceux prévus au budget de l'exercice biennal 2012-2013. Le budget de 2012-2013 prévoyait des taux de vacance de postes standard de 50 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et de 40 % pour les services généraux et les catégories apparentées. Entre juillet et septembre 2013, les taux moyens effectifs de vacance de postes ont été de 33,3 % pour les administrateurs et de 0 % pour les services généraux et les catégories apparentées. À la fin de septembre 2013, tous les postes d'administrateur et d'agent des services généraux de la division de La Haye étaient pourvus.

Autres dépenses de personnel (diminution nette de 2 727 800 dollars, résultant d'une diminution de 2 835 100 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 107 300 dollars à la division de La Haye)

11. La diminution est le résultat net de :

a) Division d'Arusha : une diminution de 2 835 100 dollars, qui s'explique par le fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, une des raisons en étant que les procès de deux accusés en fuite n'ont pas eu lieu. Les deux fugitifs n'ont pas été arrêtés durant la période à l'examen et aucune dépense n'a donc été consacrée au jugement de ces deux affaires;

b) Division de La Haye : une augmentation de 107 300 dollars destinée à financer : i) du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir un juriste et un assistant administratif, appelés à appuyer la mise en place du Bureau du Procureur (Division de La Haye); et ii) trois mois de travail de personnel temporaire (autre que pour les réunions) [services généraux (Autres classes)], pour assurer le remplacement du personnel en congé de maternité. L'augmentation de 107 300 dollars apparaissant dans le présent rapport prend en compte l'expérience acquise depuis le démarrage des activités de la division en juillet 2013.

Voyages du personnel (augmentation de 1 300 dollars, résultant d'une augmentation de 1 000 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 300 dollars à la division de La Haye)

12. La légère augmentation des ressources nécessaires s'explique par le fait que les prévisions ont été établies de manière plus précises en tenant compte des dépenses effectives et des voyages prévus pour le reste de l'exercice biennal.

Contributions du personnel (diminution nette de 379 500 dollars, résultant d'une diminution de 383 300 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 3 800 dollars à la division de La Haye)

13. La diminution du montant prévu des contributions du personnel est directement liée à la diminution des ressources nécessaires au titre des postes.

Greffé

Tableau 5

Modifications prévues et montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Division d'Arusha						
Postes	3 558,9	(143,2)	387,0	(1 509,5)	(1 265,7)	2 293,2
Autres dépenses de personnel	16 972,2	(158,3)	96,9	(16 197,5)	(16 258,9)	713,3
Consultants	155,2	(1,6)	1,0	(92,9)	(93,5)	61,7
Voyages du personnel	1 817,1	–	(6,3)	(1 341,5)	(1 347,8)	469,3
Services contractuels	4 446,2	(44,4)	26,2	(3 847,7)	(3 865,9)	580,3
Frais généraux de fonctionnement	3 275,0	(32,6)	19,9	(2 868,4)	(2 881,1)	393,9
Fournitures et accessoires	535,6	(5,4)	3,1	(527,5)	(529,8)	5,8
Mobilier et matériel	1 194,1	(12,1)	7,1	(807,4)	(812,4)	381,7
Réfection des locaux	3 746,8	(5,5)	2,4	(743,7)	(746,8)	3 000,0
Subventions et contributions	227,0	–	–	(126,8)	(126,8)	100,2

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Contributions du personnel	1 671,2	(57,1)	239,9	(1 607,7)	(1 424,9)	246,3
Total partiel	37 599,3	(460,2)	777,2	(29 670,6)	(29 353,6)	8 245,7
Division de la Haye						
Postes	519,4	(0,2)	20,2	91,6	111,6	631,0
Autres dépenses de personnel	7,3	0,2	0,1	1 151,5	1 151,8	1 159,1
Voyages du personnel	79,6	–	(0,6)	312,1	311,5	391,1
Frais généraux de fonctionnement	683,3	20,4	8,1	(556,5)	(528,0)	155,3
Mobilier et matériel	–	–	–	2 300,0	2 300,0	2 300,0
Contributions du personnel	70,4	–	(0,2)	170,6	170,4	240,8
Total partiel	1 360,0	20,4	27,6	3 469,3	3 517,3	4 877,3
Total des dépenses (montant brut)	38 959,3	(439,8)	804,8	(26 201,3)	(25 836,3)	13 123,0
Recettes						
Contributions du personnel	1 741,6	(57,1)	239,7	(1 437,1)	(1 254,5)	487,1
Total des ressources nécessaires (montant net)	37 217,7	(382,7)	565,1	(24 764,2)	(24 581,8)	12 635,9

Postes (diminution nette de 1 417 900 dollars, résultant d'une diminution de 1 509 500 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 91 600 dollars à la division de La Haye)

14. La diminution est le résultat net de :

a) Division d'Arusha : une diminution de 1 509 500 dollars, qui s'explique principalement par le fait que les taux de vacance de postes ont été plus élevés que prévu. Lors de la phase de démarrage des activités de la division d'Arusha, en 2012, les taux de vacance de postes étaient, en moyenne, de 63,3 % pour la catégorie des administrateurs et de 62,9 % pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées. Entre janvier et septembre 2013, les taux étaient, en moyenne, de 34,3 % pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de 54 % pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées. À la fin de septembre 2013, huit postes demeuraient vacants (5 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux), ce qui correspond à des taux de vacance de postes de 41,7 % pour les administrateurs et de 42,9 % pour les agents des services généraux. Les recrutements sont en cours et les postes vacants devraient être pourvus avant la fin de l'exercice biennal;

b) Division de La Haye : une augmentation de 91 600 dollars, qui tient au fait que les taux de vacance de postes effectifs ont été moins élevés que ceux prévus au budget de l'exercice biennal 2012-2013. Le budget de 2012-2013 prévoyait des taux de vacance de postes standard de 50 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et de 40 % pour les services généraux et les

catégories apparentées. Entre janvier et septembre 2013, les taux moyens de vacance de postes ont été de 63,0 % pour les administrateurs et de 11,1 % pour les services généraux. À la fin de septembre 2013, quatre postes demeuraient vacants (3 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux), ce qui correspond à des taux de vacance de postes de 50 % pour les administrateurs et de 33,3 % pour les agents des services généraux. Les recrutements sont en cours et les quatre postes vacants devraient être pourvus avant la fin de l'exercice biennal.

Autres dépenses de personnel (diminution nette de 15 046 000 dollars, résultant d'une diminution de 16 197 500 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 1 151 500 dollars à la division de La Haye)

15. La diminution est le résultat net de :

a) Division d'Arusha : une diminution de 16 197 500 dollars, qui s'explique par le fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, la raison en étant notamment que les procès de deux accusés en fuite n'ont pas eu lieu. Les deux fugitifs n'ont pas été arrêtés durant la période à l'examen et aucune dépense n'a donc été consacrée au jugement de ces deux affaires;

b) Division de La Haye : une augmentation de 1 151 500 dollars destinée à financer : i) du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir un fonctionnaire d'administration et un juriste, appelés à appuyer les préparatifs de l'ouverture de la Division de La Haye du Mécanisme; et ii) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une étude et une intégration des systèmes de gestion administrative et des systèmes informatiques, susceptibles de permettre au Mécanisme de fournir des services d'appui avec un effectif réduit. L'augmentation de 1 151 500 dollars apparaissant dans le présent rapport prend en compte l'expérience acquise depuis le démarrage des travaux de la division en juillet 2013.

Consultants et experts (diminution de 92 000 dollars, uniquement à la division d'Arusha)

16. La diminution, qui est entièrement constatée à la division d'Arusha, s'explique par une réduction des dépenses au titre des services de conseil, due au fait qu'il n'a pas été procédé à l'arrestation de fugitifs en 2012-2013.

Voyages du personnel (diminution nette de 1 029 400 dollars, résultant d'une diminution de 1 341 500 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 312 100 dollars à la division de La Haye)

17. La diminution est le résultat net de :

a) Division d'Arusha : une diminution de 1 341 500 dollars, qui s'explique par deux facteurs : au moment de l'établissement du budget du Mécanisme pour 2012-2013, il était prévu que l'essentiel du financement des voyages serait alloué à Arusha, dans la mesure où la division d'Arusha avait entamé ses activités une année plus tôt et où aucune activité judiciaire n'était envisagée à La Haye. Toutefois, compte tenu de la nomination du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en tant que Président du Mécanisme, les voyages du personnel du Greffe s'effectuent principalement à partir de La Haye. De ce fait, ces dépenses ont été imputées à la Division de La Haye du Mécanisme. La diminution tient aussi au

fait que le personnel n'a pas dû effectuer de voyages au titre des procès des deux fugitifs, puisque ces procès ne se sont pas matérialisés durant l'exercice biennal;

b) Division de La Haye : une augmentation de 312 100 dollars, qui prend en compte les besoins effectifs en matière de voyages du Greffe, des collaborateurs directs et des autres agents d'appui du Greffe. Comme indiqué au paragraphe précédent, compte tenu de la nomination du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en tant que Président du Mécanisme, les voyages du personnel du Greffe s'effectuent principalement à partir de La Haye, au lieu d'Arusha comme initialement prévu.

Services contractuels (diminution de 3 847 700 dollars, uniquement à la division d'Arusha)

18. La diminution, qui concerne uniquement la division d'Arusha, s'explique par une diminution des ressources nécessaires pour la formation, la traduction contractuelle, les travaux contractuels d'imprimerie, les conseils de la défense et d'autres services contractuels, dans la mesure où l'activité judiciaire a été moins importante que prévu à la division d'Arusha et où les procès de fugitifs n'ont pas eu lieu.

Frais généraux de fonctionnement (diminution nette de 3 424 900 dollars, résultant d'une diminution de 2 868 400 dollars à la division d'Arusha et d'une diminution de 556 500 dollars à la division de La Haye)

19. La diminution est le résultat net de :

a) Division d'Arusha : une diminution de 2 868 400 dollars, qui s'explique par une baisse des montants prévus au titre de la location de locaux, des charges, de l'entretien du mobilier et du matériel, du fret, des communications et de services divers, baisse due au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu à la division d'Arusha et que, notamment, les procès de fugitifs n'ont pas eu lieu;

b) Division de La Haye : une diminution de 556 500 dollars, qui tient au fait que les progrès ont été plus lents que prévu dans la tenue de discussions et la conclusion d'un certain nombre d'accords relatifs à l'exécution des peines, qui devaient bénéficier d'un appui financier du Mécanisme. Le Mécanisme s'appuie pleinement sur la coopération avec les États Membres en ce qui concerne l'exécution des peines qu'il prononce. Sur la base d'accords conclus avec l'Organisation des Nations Unies, les États acceptent que des personnes condamnées dans des jugements rendus par le Mécanisme soient transférées dans leurs prisons en vue de l'exécution de leur peine, sous réserve d'un contrôle exercé par le Mécanisme, ainsi qu'il est prévu à l'article 25 de son statut. Pour l'exercice 2012-2013, le Mécanisme envisageait la conclusion de tels accords avec plusieurs États. Toutefois, la nature de ces accords exigeait la mise en œuvre d'un certain nombre de processus de prise de décisions associant les autorités nationales, raison pour laquelle les négociations ont progressé à un rythme plus lent que prévu. Au stade actuel, le Mécanisme estime que les négociations devant conduire à la conclusion de ces accords ne pourront pas être menées à bien avant la fin de 2013.

Fournitures et accessoires (diminution de 527 500 dollars, uniquement à la division d'Arusha)

20. La diminution, qui est constatée uniquement à la division d'Arusha, s'explique par le fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu à cette division, et en particulier par la non-teneur de procès de fugitifs. Aucun crédit n'a été inscrit au titre de cette rubrique à la division de La Haye pour l'exercice biennal 2012-2013.

Mobilier et matériel (augmentation nette de 1 492 600 dollars, résultant d'une diminution de 807 400 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 2 300 000 dollars à la division de La Haye)

21. L'augmentation est le résultat net de :

a) Division d'Arusha : une diminution de 807 400 dollars, qui s'explique par une baisse des montants prévus au titre de l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau, du mobilier de bureau ayant été transféré du Tribunal pénal international pour le Rwanda, par une réduction de l'activité judiciaire, ainsi que par une baisse des montants prévus au titre du matériel de sécurité, du matériel de laboratoire, des sténotypes, des groupes électrogènes et autres systèmes d'alimentation électrique, rendue possible par le partage des services avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda;

b) Division de La Haye : une augmentation de 2 300 000 dollars au titre du matériel de traitement électronique de l'information. Le démarrage des activités de la division de La Haye ayant été fixé à juillet 2013, aucun crédit n'a été prévu dans le budget de 2012-2013 au titre du mobilier et du matériel de la division de La Haye, dans la mesure où l'on prévoyait que toute ressource nécessaire dans ce domaine serait fournie par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Au terme de consultations tripartites entre les deux tribunaux et le Mécanisme, il a été convenu qu'une bonne infrastructure informatique intégrée constituait un élément clef de la transition vers un Mécanisme autonome. Le financement permettra de mettre en place une plateforme intégrée prenant en charge un serveur, une unité de stockage et un système de réseau, de manière à assurer une connexion fiable entre les deux tribunaux et le Mécanisme.

Réfection des locaux (diminution de 743 700 dollars, uniquement à la division d'Arusha)

22. Dans ses résolutions [66/240](#) A et B et [67/244](#) A et B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit initial de 3 millions de dollars aux fins de la construction d'un nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme. Dans sa résolution [67/244](#) B, l'Assemblée a également autorisé la création d'un compte spécial pluriannuel pour la comptabilisation des dépenses afférentes au projet. Le financement approuvé de 3 millions de dollars a donc été transféré au compte pluriannuel.

23. La réduction de 743 700 dollars s'explique par les ajustements effectués pour faire correspondre les montants prévus à ceux approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions [66/240](#) A et B et [67/244](#) A et B. Le coût total du projet demeure identique au montant indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la construction d'un nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme

international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/67/696), soit 8 787 733 dollars. Un rapport d'étape sera soumis à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-neuvième session.

Subventions et contributions (diminution de 126 800 dollars, uniquement à la division d'Arusha)

24. La diminution, qui concerne uniquement la division d'Arusha, s'explique par la baisse des montants prévus au titre de la contribution de l'organisation au Département de la sûreté et de la sécurité, qui est calculée en fonction du nombre d'agents. Le niveau de l'activité judiciaire ayant été moins important que prévu à la division d'Arusha (notamment en raison de la non-tenue de procès de fugitifs), les postes de personnel temporaire ont été moins nombreux que ceux prévus au budget, ce qui s'est traduit, à son tour, par une diminution des contributions destinées au Département de la sûreté et de la sécurité.

Contributions du personnel (diminution nette de 1 437 100 dollars, résultant d'une diminution de 1 607 700 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 170 000 dollars à la division de La Haye)

25. La diminution au titre des contributions du personnel est directement liée à la baisse des montants prévus pour les postes.

Gestion des archives et des dossiers

Tableau 6

Modifications prévues et montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Division d'Arusha						
Postes	2 053,2	(85,7)	229,1	(1 731,5)	(1 588,1)	465,1
Voyages du personnel	59,5	–	(0,3)	(38,0)	(38,3)	21,2
Services contractuels	94,6	(0,9)	0,6	(94,3)	(94,6)	–
Contributions du personnel	166,7	(4,3)	6,5	(135,0)	(132,8)	33,9
Total partiel	2 374,0	(90,9)	235,9	(1 998,8)	(1 853,8)	520,2
Division de La Haye						
Postes	852,3	(0,8)	21,2	231,7	252,1	1 104,4
Autres dépenses de personnel	2,6	–	–	33,9	33,9	36,5
Voyages du personnel	44,0	–	(0,2)	0,2	–	44,0
Services contractuels	81,8	1,2	0,6	(3,4)	(1,6)	80,2

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2012-2013	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2012-2013
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Contributions du personnel	135,8	–	1,8	48,1	49,9	185,7
Total partiel	1 116,5	0,4	23,4	310,5	334,3	1 450,8
Total des dépenses (montant brut)	3 490,5	(90,5)	259,3	(1 688,3)	(1 519,5)	1 971,0
Recettes						
Contributions du personnel	302,5	(4,3)	8,3	(86,9)	(82,9)	219,6
Total des ressources nécessaires (montant net)	3 188,0	(86,2)	251,0	(1 601,4)	(1 436,6)	1 751,4

Postes (diminution nette de 1 499 800 dollars, résultant d'une diminution de 1 731 500 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 231 700 dollars à la division de La Haye)

26. La diminution est le résultat net de :

a) Division d'Arusha : une diminution de 1 731 500 dollars, qui s'explique par le fait que les taux de vacance de postes effectifs ont été plus élevés que prévu durant la phase de démarrage de la division d'Arusha. En 2012, les taux moyens de vacance de postes étaient de 100 % à la fois pour la catégorie des administrateurs et pour celle des services généraux et les catégories apparentées. Entre janvier et septembre 2013, les taux moyens de vacance de postes étaient de 77,8 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et de 100 % pour les services généraux et les catégories apparentées. À la fin de septembre 2013, huit postes demeuraient vacants (3 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux), ce qui correspond à des taux de vacance de postes effectifs de 50 % pour les administrateurs et de 100 % pour les agents des services généraux. Une action de recrutement soutenue permettra, d'après les prévisions, de pourvoir la plupart des huit postes vacants avant la fin de 2013;

b) Division de La Haye : une augmentation de 231 700 dollars, qui tient au fait que les taux de vacance de postes effectifs ont été moins élevés que prévus. Le budget de 2012-2013 prévoyait des taux de vacance de postes standard de 50 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et de 40 % pour les services généraux et les catégories apparentées. En 2012, les taux de vacance de postes ont été, en moyenne, de 36,7 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et de 25 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Entre janvier et septembre 2013, les taux moyens étaient de 53,3 % pour les administrateurs et de 0 % pour les services généraux. À la fin de septembre 2013, deux postes d'administrateur demeuraient vacants, ce qui correspond à des taux de vacance de postes effectifs de 40 % pour les administrateurs et de 0 % pour les services généraux, en deçà des taux standard pour les deux catégories. Les deux postes vacants devraient être pourvus avant la fin de 2013.

Autres dépenses de personnel (augmentation de 33 900 dollars, uniquement à la division de La Haye)

27. L'augmentation, qui est constatée uniquement à la division de La Haye, s'explique par le montant prévu pour un emploi temporaire d'archiviste, qui devrait permettre à la Section de la gestion des archives et des dossiers de s'acquitter des tâches additionnelles associées à la phase de démarrage des activités de la division de La Haye.

Voyages du personnel (diminution nette de 37 800 dollars, résultant d'une diminution de 38 000 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 200 dollars à la division de La Haye)

28. La diminution s'explique par le nombre moins important que prévu de voyages au départ d'Arusha.

Services contractuels (diminution de 97 700 dollars, résultant d'une diminution de 94 300 dollars à la division d'Arusha et d'une diminution de 3 400 dollars à la division de La Haye)

29. La diminution est ventilée comme suit : a) division d'Arusha : une réduction de 94 300 dollars des montants prévus, due à une extension des délais de transmission des dossiers du Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui s'est traduite par une réduction des besoins de services de traitement des données; et b) division de La Haye : une diminution de 3 400 dollars, qui s'explique essentiellement par une extension des délais d'acquisition des services de données.

Contributions du personnel (diminution nette de 86 900 dollars, résultant d'une diminution de 135 000 dollars à la division d'Arusha et d'une augmentation de 48 100 dollars à la division de La Haye)

30. La diminution du montant prévu des contributions du personnel est directement liée à la diminution des ressources nécessaires au titre des postes.

III. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

31. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant définitif des crédits à inscrire au compte du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2012-2013, soit 18 998 700 dollars en chiffres bruts (montant net : 18 078 700 dollars).**

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les paramètres ci-après ont été utilisés pour calculer le montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir :

Paramètres budgétaires	Lieu d'affectation							
	La Haye (euro par rapport au dollar É.-U.)				Arusha (shilling tanzanien par rapport au dollar É.-U.)			
	Estimation figurant dans le premier rapport sur l'exécution du budget		Estimation du montant final des crédits nécessaires		Estimation figurant dans le premier rapport sur l'exécution du budget		Estimation du montant final des crédits nécessaires	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Taux de change	0,779	0,779 ^a	0,778	0,755	1 579,417	1 579,417 ^a	1 583,583	1 615,083
Taux d'inflation (pourcentage)	2,6	2,0	2,8	2,8	15,3	7,6	16,0	8,0
Coefficient d'ajustement (pourcentage)	49,58	52,20 ^b	49,76	55,42	50,37	55,77 ^b	50,12	52,61

^a Pour 2013, les prévisions de dépenses au titre des postes ont été comptabilisées d'avance; le montant révisé des crédits correspondants pour 2013 a donc été calculé à partir du taux approuvé pour 2010-2011 (soit 0,753 pour La Haye et 1 517,00 pour Arusha).

^b Pour 2013, les prévisions de dépenses au titre des postes ont été comptabilisées d'avance; le montant révisé des crédits correspondants pour 2013 a donc été calculé à partir du taux approuvé pour 2010-2011 (soit 52,00 pour La Haye et 39,93 pour Arusha).

Annexe II

Activités judiciaires menées durant l'exercice biennal 2012-2013

I. Principales activités du Président

Dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, le Président a pris trois décisions concernant des demandes de libération anticipée et plusieurs autres décisions relatives à l'exécution des peines. Il a pris une décision consécutive à une demande d'examen d'une décision administrative prise par le Greffier du Mécanisme et est actuellement saisi de deux requêtes similaires ainsi que d'une demande de libération anticipée et de deux demandes émanant de personnes qui, ayant été transférées pour être jugées par une juridiction nationale, sollicitent l'annulation de la décision de transfert. Le Président a aussi saisi un juge unique et la Chambre d'appel d'un certain nombre de questions. Il a, en outre, présidé la Chambre d'appel et exercé ses fonctions de juge de la mise en état du premier appel de jugement interjeté devant le Mécanisme, en l'affaire *Le Procureur c. Augustin Ngirabatware*.

II. Principales activités du juge unique/juge de permanence

Le 2 juillet 2012, le Président a désigné le juge Vagn Joensen juge de permanence de la division d'Arusha du Mécanisme. Étant également Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), le juge Joensen ne reçoit pas de complément de rémunération au titre des fonctions qu'il exerce au Mécanisme.

En sa qualité de juge de permanence ou de juge unique du Mécanisme, le juge Joensen a statué sur un certain nombre de demandes, dont des requêtes aux fins de modification d'actes d'accusation et de délivrance de nouveaux mandats d'arrêt au nom du Mécanisme contre trois fugitifs du TPIR : Augustin Bizimana, Félicien Kabuga et Protais Mpiranya. Il a également rendu des décisions concernant des allégations d'outrage au TPIR résultant de l'affaire *Le Procureur c. Augustin Ngirabatware*. Le juge Joensen a, en outre, rendu six décisions suite à des demandes de modification des mesures de protection prescrites en faveur de témoins tendant à voir autoriser l'utilisation de documents du TPIR à l'occasion de procès devant les juridictions nationales et une décision concernant une demande postérieure à l'appel et relative à la communication d'éléments de preuve.

Depuis l'ouverture de la division de La Haye, le Président a saisi le juge Bakone Justice Moloto, en qualité de juge unique, d'un certain nombre de demandes de modification des mesures de protection prescrites en faveur de témoins pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le juge Moloto a pris quatre arrêtés relatifs à ces demandes.

III. Principales activités de la Chambre d'appel

Depuis l'ouverture de la première division du Mécanisme, le 1^{er} juillet 2012, la Chambre d'appel a été saisie d'un appel de jugement interjeté dans l'affaire *Ngirabatware*. Ayant déclaré Augustin Ngirabatware, ancien Ministre du plan au

Rwanda, coupable de génocide, d'incitation directe et publique à commettre le génocide, ainsi que de viol constitutif de crime contre l'humanité, le 20 décembre 2012, une chambre de première instance du Tribunal pénal international pour le Rwanda l'avait condamné à une peine de 35 ans d'emprisonnement (la version écrite du jugement a été déposée le 21 février 2013). M. Ngirabatware a déposé son acte d'appel le 9 avril 2013 et le dépôt des écritures en appel a été effectué le 13 août 2013. La Chambre d'appel est actuellement saisie de cinq requêtes présentées pendant la phase de la mise en état dans l'affaire *Ngirabatware*.

La Chambre d'appel est également saisie d'un appel formé contre la décision du Tribunal pénal international pour le Rwanda de renvoyer l'affaire *Phénéas Munyarugarama* devant les juridictions rwandaises, ainsi que de plusieurs autres demandes et recours. Elle a rendu une décision dans l'affaire *Munyarugarama*, deux décisions consécutives à un appel interlocutoire, une décision suite à une requête présentée après le prononcé de l'arrêt et 13 ordonnances et décisions de mise en état.
